

ASSURANCE GLI Propriétaire bailleur indépendant
Bulletin d'adhésion locataire en place

Assureur	Courtier
Fidelidade Companhia de Seguros S.A., Succursale de France Tour W - 24ème étage 102 Terrasse Boieldieu - CS 50134 92085 Paris La Défense Cedex	ASSERIS marque VHS 26 avenue Victor Hugo 75116 PARIS 01 53 64 91 87 Code courtier : CO70566 Code orias : 07 000 133
Adhérent	
Nom, prénom / Raison sociale :	
Adresse : Rue :	
Code Postal : Ville :	
Tel portable : Tel fixe : Email :	
La garantie ne peut être acquise que dans la mesure où le locataire en place, à la date de la souscription du présent contrat est à jour du paiement de ses loyers, charges et taxes. De plus, celui-ci ne doit pas avoir eu un seul retard de paiement des loyers et charges de plus de 1 mois au cours des 6 derniers mois.	
Dans le cadre d'une mise en garantie d'un lot pour un locataire en place depuis plus de 6 mois il existe un délai de carence de 3 mois débutant le mois qui suit la mise en garantie.	
Selon les dispositions de l'article 9-1 de la Loi du 10 juillet 1965 modifié par l'article 58 de la loi ALUR : « Chaque copropriétaire est tenu de s'assurer contre les risques de responsabilité civile dont il doit répondre en sa qualité soit de copropriétaire occupant, soit de copropriétaire non-occupant... ».	
Souhaitez-vous être contacté pour découvrir notre PNO? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

Bien loué	
Adresse : Rue :	
Code Postal : Ville : Nb pièces SurfaceM2	
Bail : Date d'effet : Durée : Type : Meublé <input type="checkbox"/> Non meublé <input type="checkbox"/>	
Loyer mensuel hors charges : Provisions pour charges : Aides au logement :	

LES GARANTIES dans les limites et plafonds prévus aux Conditions Générales

Garanties		
Loyers impayés	Dégradations immobilières	Frais de contentieux
Plafond de 70 000 € TTC par sinistre et 3 500 € TT par mois	10.000€ TTC par sinistre	Compris dans les plafonds de loyers impayés

Locataire A	
M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Nom :	Prénom : Date de naissance : .../.../.....
Email :Téléphone :	

Locataire B	
M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Nom :	Prénom : Date de naissance : .../.../.....
Email :Téléphone :	

Locataire C	
M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Nom :	Prénom : Date de naissance : .../.../.....
Email :Téléphone :	
Si vous avez plus de 3 locataires veuillez renseigner les informations au verso du présent document	

Cotisation

2,75% TTC des loyers charges comprises , par an et par adhésion

Ma cotisation annuelle TTC s'élève à :€

Calcul : (Loyer annuel charges comprises) x 2,75% TTC

Je règle par chèque (paiement annuel) à l'ordre suivant : ASSERIS marque VHS

Document à retourner à ASSERIS marque VHS - 26 avenue Victor Hugo - 75116 PARIS avec votre règlement

- Le Souscripteur s'engage à contrôler et à conserver les pièces justificatives, fournies par le Locataire en vue d'apprécier son éligibilité au Contrat collectif, pendant toute la durée de vie du Contrat collectif GLI FIDELIDADE, sans limitation de durée.
- Le Souscripteur s'engage à informer l'Assureur à chaque modification du montant du Loyer ou provisions pour charges.

Le Souscripteur déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales valant notice d'information référencées GLIPBIINT 052017 jointes et des montants contractuels de prise en charge du contrat.

Le Souscripteur reconnaît avoir reçu, préalablement à sa demande de souscription de la présente police, un projet de contrat avec ses pièces Annexes, des Conditions Générales valant notice d'information décrivant précisément les garanties, exclusions et obligations de l'Adhérent) qui lui ont été remises, conjointement au présent bulletin de demande de souscription, et certifie que les réponses faites lors de cette demande sont à sa connaissance exactes sous peine des sanctions prévues aux articles L 113-8 (nullité du contrat) ou L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances.

Le Souscripteur reconnaît par sa signature :

- que l'offre faite par le courtier est adéquate aux demandes qu'il a formulées initialement,
- et qu'en conséquence, la proposition qui lui est faite est en conformité avec les obligations de conseil qui résultent pour le courtier des dispositions de l'article L. 520-1 du Code des assurances.

Les Conditions Particulières vous seront remises ultérieurement.

MÉDIATION : en cas de difficulté dans l'application du contrat, l'assuré consulte son courtier qui le cas échéant s'adressera au gestionnaire du contrat, pour trouver une solution. En l'absence d'accord, il est possible de demander l'avis du médiateur dont les coordonnées sont indiquées dans les Conditions Générales Valant Notice d'information.

Le présent bulletin d'adhésion à une durée de validité d'un mois à compter de son émission (date de l'email ou cachet de la poste faisant foi).

Fait à, le

L'Adhérent

Signature *Précédée* de la mention « lu et approuvé »